



MONTREUIL

Tranquillité publique, médiation sociale et citoyenne

Une approche écologiste des questions de sécurité

VÉRONIQUE BOURDAIS

ADJOINTE À LA MAIRE DE MONTREUIL (SEINE-SAINT-DENIS), DÉLÉGUÉE À LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE



Depuis 2008, Montreuil est menée par une équipe municipale qui regroupe, autour de la Maire Dominique Voynet, des militant/es EELV et des membres de la société civile. Le discours écologiste vient ici se confronter à la réalité d'une ville de Seine-Saint-Denis de plus de 100 000 habitant/es.

En renforçant les partenariats institutionnels et en développant un de médiation sociale, une approche pragmatique et originale a pu être encouragée en matière de sécurité. Celle-ci fait le choix de favoriser tout à la fois tranquillité publique et lien social. Le point avec Véronique Bourdais, adjointe.

Comment demander à son voisin de faire moins de bruit? Comment éviter la privatisation d'un lieu par un groupe? Comment parler de qualité de vie quand on ne se sent pas en sécurité dans la rue? Que faire contre l'augmentation des cambriolages et l'omniprésence du trafic de stupéfiants? Qui doit agir?

Toutes ces questions surgissent dans les discussions lors qu'on parle de tranquillité publique.

La sécurité est une mission régalienne de l'Etat mais lorsque les habitant/es rencontrent des difficultés, c'est le plus souvent vers leur Maire qu'ils se tournent. La loi prévoit d'ailleurs que ce dernier puisse piloter la politique de sécurité sur le territoire de sa commune.

REPENSER LE CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ

Véronique Bourdais est adjointe à la Maire de Montreuil en Seine-Saint-Denis; elle est déléguée à la Tranquillité publique depuis 2008: « Des le début de mandat, nous avons travaillé à repenser le Contrat local de sécurité, co-signé par le Préfet, le Procureur, les services de l'Etat (Education nationale, Police nationale), le Conseil général et la Ville. Nous avons saisi la nouvelle possibilité qui était offerte de décliner le contrat en fiches actions afin de mieux définir les partenariats à mettre en place pour chaque action et faciliter leur réalisations Ce contrat a posé le cadre indispensable pour que la Ville

joue pleinement son rôle dans la prévention des incivilités quotidiennes qui génèrent un sentiment d'insécurité. »

La réflexion et la volonté politique de la Ville ont permis de définir quatre axes :

- Cadre de vie, gestion de proximité et prévention routière (dont la création des cellules de veille territoriale et la diffusion de la culture de la médiation) ;
- Aide aux victimes et accès au droit (dont le renforcement des actions à destination des femmes victimes de violences) ;
- Actions en faveur de la jeunesse ;
- Développement des mesures alternatives à l'incarcération (TIG, stages de citoyenneté) et prévention de la récidive.

**UN SERVICE DE LA MÉDIATION
SOCIALE QUI IMPLIQUE
LES HABITANT/ES**

La Ville doit avoir un partenariat fort avec la police nationale pour faire connaître les problèmes de sécurité. Elle peut aussi agir elle-même auprès des habitant/es pour prévenir les incivilités quotidiennes qui génèrent un sentiment d'insécurité.

Un service de médiation sociale municipal a été créé, dès 2008, avec la volonté d'apporter une réponse aux habitant/es incapables de gérer les conflits du quotidien ou d'obtenir le calme auprès des groupes qui occupent l'espace public. Le service est composé de 8 personnes. Il constitue un outil pertinent de prévention des conflits, au service de la tranquillité publique.

En 2010, il a été complété par un dispositif novateur qui implique directement des habitant/es volontaires. **Véronique Bourdais** : « *Le groupe est constitué d'une vingtaine d'habitant/es formés par la Ville à la médiation. Ils n'interviennent pas dans le champ de la tranquillité publique mais dans celui de la cohésion sociale. Ils aident les habitant/es à résoudre leurs conflits de voisinage et ont pour mission de faire connaître à leurs concitoyen/nes les fondamentaux de la médiation afin que la culture de la médiation imprègne la population. Un élargissement du dispositif est prévu fin 2013* »



Véronique BOURDAIS

ADJOINTE À LA MAIRE DE MONTREUIL (SEINE-SAINT-DENIS),
DÉLÉGUÉE À LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE.
veronique.bourdais@montreuil.fr

**Constitution d'un groupe de médiateurs bénévoles
Les étapes indispensables**

- Ecriture du projet : **définition des missions des médiateurs professionnels et citoyens**, recherche de financements, sécurisation juridique du dispositif ;
- Sélection d'un **cabinet spécialisé pour accompagner la ville** (procédure MAPA) ;
- **Recrutement des habitants volontaires** (dialogue avec les médiateurs et journal municipal) et journée de sélection ;
- **Formation des habitants aux techniques de médiation** (6 jours), accompagnement de leurs premiers pas sur le terrain et mise en place de rendez-vous réguliers ;
- Mise en oeuvre d'un outil informatique pour le **suivi des dossiers de médiation** par les médiateurs professionnels et citoyens ;
- Engagement dans une **démarche d'évaluation du dispositif**.

Etre écologiste et majoritaire !

Véronique BOURDAIS : « L'équipe municipale est composée, autour de Dominique Voynet, de militant/es EELV, de socialistes et de membres de la société civile. Nous avons pris la gestion de la Ville avec la volonté de changer la donne à Montreuil. Etre majoritaire permet l'innovation : les réponses toutes faites relèvent d'une vision à court terme, inefficace.

Sur cette thématique de la tranquillité publique, nous avons investi tous les degrés du vivre ensemble, des questions de sécurité propres à une ville de Seine-Saint-Denis jusqu'aux difficultés quotidiennes de devoir côtoyer l'autre.

Pour ce faire, nous avons précisé les partenariats avec les institutions dont la mission est d'agir dans le domaine de la sécurité ou de la prévention de la délinquance. Mais nous avons également fait le pari d'impliquer des habitant/es volontaires pour agir au quotidien, avec des formations de qualité et un encadrement professionnel. Montreuil s'attache ainsi à proposer une politique de tranquillité publique durable. »

Aller plus loin

Jean-Edouard GRESY, *Pratiques professionnelles de la médiation sociale*, 2011, éditions France médiation

Agnès PRADET, Denis MOREAU, *Franciliens, tous médiateurs ! La mise en place d'une démarche de médiation par une collectivité locale - approche méthodologique*, 2010, édition du Forum Français de Sécurité Urbaine, FFSU

Publié par la FEVE en mai 2013 ★ Responsable de la publication : Jean-François CARON, président de la FEVE ★ Responsable de la rédaction : Arnault COSTILHES, directeur ★ Coordination : Catherine Candelier, Catherine Hervieu et Ronan Dantec, membres du bureau de la FEVE & Marco Di GIUSTO, chargé de mission.



la formation des élu/es est assurée par le Cédis

www.cedis-formation.org

[PUBLIINFO]